



Centre de Gestion des VOSGES
COLLECTIVITES < 50 agents

Résumé de garanties 2020

Régime Facultatif Prévoyance



Pour toutes demandes de renseignements
relatif à votre contrat nous vous invitons à
contacter le Centre de Gestion :

☎ 03 54 04 62 67

✉ psc@cdg88.fr



GRAS SAVOYE, société de courtage d'assurance et de réassurance
Siège Social : Immeuble Quai 33, 33/34 quai de Dion Bouton, CS 70001, 92 814 Puteaux Cedex. Tél : 01 41 43 50 00. Télécopie : 01 41 43 55 55. <http://www.grassavoie.com>. Société par actions simplifiée au capital de 1 432 600 euros. 311 248 637 RCS Nanterre. N° FR 61311248637. Intermédiaire immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 001 707 (<http://www.orias.fr>). Gras Savoye est soumis au contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), 61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 9



Découvrez vos garanties

GARANTIES PREVOYANCE	TAUX DE PRESTATIONS
GARANTIES DE BASE	
INCAPACITE TEMPORAIRE DE TRAVAIL (ITT)	95% Net
INVALIDITE	
GARANTIES AU CHOIX DE L'AGENT	
OPTION 1 : MINORATION RETRAITE (RENTE)	95%Net
OPTION 2 : MINORATION RETRAITE (CAPITAL)	6% du TA Brut
OPTION 3 : DECES / PTIA 100%	100% du TA Net
OPTION 4 : DECES / PTIA 200%	200% du TA Net
OPTION 5 : RENTE EDUCATION	Montant annuel de la rente = 10% TA Net
OPTION 6 : REGIME INDEMNITAIRE	45% du RI NET
REGIME INDEMNITAIRE	
LA COUVERTURE DU REGIME INDEMNITAIRE INTERVIENDRA A L'ISSUE DE 90 JOURS DE PLEIN TRAITEMENT EN MALADIE ORDINAIRE, CONGE LONGUE MALADIE, CONGE LONGUE DUREE POUR LES AGENTS SOUSCRIVANT A L'OPTION 6. LE TAUX DE COUVERTURE DU REGIME INDEMNITAIRE SERA DE 45%	
ASSIETTES DE PRESTATIONS	
INCAPACITE TEMPORAIRE DE TRAVAIL	TIB + NBI (ou TIB + NBI + RI si souscription à l'OPTION 6)
INVALIDITE	
MINORATION RETRAITE	TIB + NBI
DECES / PTIA	TIB + NBI
RENTE EDUCATION	TIB + NBI
REGIME INDEMNITAIRE	Les éléments du RI susceptibles d'être perdus en cas de congés à l'exclusion du CIA

- Les OPTIONS 1 et 2 ne peuvent pas être souscrites simultanément
- Les OPTIONS 3 et 4 ne peuvent pas être souscrites simultanément

Vos cotisations 2020

MAINTIEN DES TARIFS PENDANT 3 ANS

GARANTIES PREVOYANCE	TAUX DE COTISATIONS
GARANTIES DE BASE	
INCAPACITE TEMPORAIRE DE TRAVAIL (ITT)	1,12%
INVALIDITE	0,52%
GARANTIES AU CHOIX DE L'AGENT	
OPTION 1 : MINORATION RETRAITE (RENTE)	0,63%
OPTION 2 : MINORATION RETRAITE (CAPITAL)	0,16%
OPTION 3 : DECES / PTIA 100%	0,31%
OPTION 4 : DECES / PTIA 200%	0,60%
OPTION 5 : RENTE EDUCATION	0,14%
OPTION 6 : REGIME INDEMNITAIRE	0,06%
ASSIETTES DE COTISATIONS	
INCAPACITE TEMPORAIRE DE TRAVAIL	TIB + NBI (ou TIB + NBI + RI si souscription à l'OPTION 6)
INVALIDITE	
DECES	TIB + NBI
COMPLEMENTAIRE RETRAITE	TIB + NBI
RENTE EDUCATION	TIB + NBI

Les changements de garanties ne peuvent intervenir qu'au 1^{er} janvier de chaque année avec un préavis de deux mois et sont soumis aux conditions suivantes :

- Ne pas être en arrêt
- Une étude de fiche de santé sera effectuée pour une augmentation de garantie

La demande de résiliation du contrat doit être effectuée avant le 31 octobre pour une cessation à compter du 1^{er} janvier